

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-02-014-1	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme caudal Grégory
2023-02-014-2	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2023	Arrêt du PV
2023-02-014-3	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2023-02-015	Marché à Procédure Adaptée – Rénovation et extension de la Maison des Associations du Petit Logis – Choix des entreprises	Adopté à l'unanimité
2023-02-016	Maison des Associations du Petit Logis – Devis pour l'étude de sol	Adopté à l'unanimité
2023-02-017	Sydev – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2023	Adopté à l'unanimité
2023-02-018	Sydev – Travaux de maintenance d'éclairage public 2023	Adopté à l'unanimité
2023-02-019	Restoria – Proposition d'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision de prix du contrat	Adopté à l'unanimité
2023-02-020	Salle socioculturelle – Location Hypnoteam	Adopté à l'unanimité
2023-02-021	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité
2023-02-022	Charte éolienne du Pays de Fontenay-Vendée	Adopté à l'unanimité
2023-02-023	Lotissement Le Chêne Vert – Convention avec Vendée-Eau	Adopté à l'unanimité
2023-02-024	Lotissement Le Chêne Vert – Convention avec le Sydev	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 24 février 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2023

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 24 février 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 24 février 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-014-1-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les conseillers proposés :

- CAUDAL Grégory
- COULAIS Damien
- DIEUMEGARD Romain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

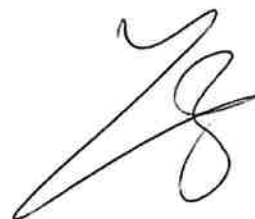
-NOMME en qualité de secrétaire de séance :

- CAUDAL Grégory

**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,**



**Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,**



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24/02/2023
et publication du 24/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_014_2-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-014-2-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 janvier 2023 a été transmis par mail le 16 février 2023 à Mmes et MM. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 17 janvier 2023

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24/02/2023
et publication du 24/02/2023.
Le Maire,

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-014-3-Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

1. Devis de BILLAUD SEGEBA concernant le tracteur d'un montant de 5 505,06 € HT soit 6 606,07 € TTC,
2. Devis de BILLAUD SEGEBA concernant le tracteur d'un montant de 364,00 € HT soit 436,80 € TTC,
3. Devis de SARL FILLONNEAU MENAGER PULSAT concernant le lave-linge de l'école d'un montant de 91,67 € HT soit 110,00 € TTC,
4. Devis d'ORAPI Hygiène concernant une commande de produits d'entretien d'un montant de 1 926,71 € soit 2 308,18 € TTC,
5. Devis de la librairie FLORilège concernant une commande de livres pour la bibliothèque d'un montant de 289,15 € HT soit 305,05 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 26/02/2023
et publication du 26/02/2023
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_015-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-015-Marché à Procédure Adaptée (MAPA) – Rénovation et extension de la Maison des Associations du Petit Logis – Choix des entreprises

Vu la délibération N° 2022-03-028 du 8 mars 2022 confiant la maîtrise d'œuvre à la SARL FRENESIS Architecte,

Vu le marché de travaux en Procédure Adaptée ayant pour objet « Rénovation et extension de la Maison des Associations du Petit Logis,

Vu la consultation publiée sur la plateforme de dématérialisation le 13 décembre 2022,

Vu l'ouverture des plis le 3 février 2023,

Vu le règlement de consultation et notamment l'article 6 – Sélection des candidatures et jugement des offres ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par SARL FRENESIS Architecte,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

- de retenir les offres des entreprises suivantes pour un montant de 237 220,39 € HT soit 284 664,46 € TTC

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
Lot 1	DEMOLITION -GROS OEUVRE	DEFONTAINE	65 379,98 €
Lot 2	CHARPENTE-MENUISERIES EXT. ET INT.	MENUISERIE DUPUIS	54 635,60 €
Lot 3	COUVERTURE - ZINGUERIE	SARL GALLO	7 666,63 €
Lot 4	PLATRERIE SECHE-ISOLATION-FAUX-PLAFONDS	MENUISERIE DUPUIS	32 405,71 €
Lot 5	REVELTEMENTS DE SOL	LETEAU	9 400,30 €
Lot 6	PEINTURE - RAVALEMENT	SARL CLAUDE BETARD	13 676,70 €
Lot 8	CHAUFFAGE-VENTILLATION-PLOMBERIE-SANITAIRES	CARRE	35 844,47 €
Lot 9	ELECTRICITE CFO / CFA	COMELEC	18 211,00 €
TOTAL			237 220,39 €

- d'autoriser Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint à signer les différentes pièces du marché.

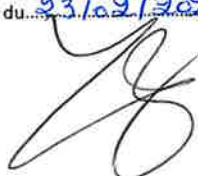
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_016_1-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-016-Maison des Associations du Petit Logis – Devis pour l'étude de sol

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour nous avons reçu 2 devis dans le cadre d'une étude de sol de la Maison des Associations du Petit Logis.

ALIOS Ingénierie 2 800,00 € HT

ARMASOL 1 100,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-**ACCEPTE** le devis de ARMASOL pour un montant de 1 100,00 € HT,

-**AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que toute pièce relative à cette décision.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_017-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-017-SYDEV – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2023

Afin de réduire les délais de travaux de rénovation, le SyDEV conseille aux collectivités de constituer des stocks de matériels permettant d'assurer une continuité de service par le remplacement provisoire des éléments déficients.

Par ailleurs, afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

En cas d'accord sur cette convention :

- Le SyDEV engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum,
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité,
- Montant total de participation proposée pour l'année 2023 : 1.500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain), après en avoir délibéré,

- EMET** un avis favorable à la convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum de 1.500,00 € pour l'année 2023,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène –SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-018-SYDEV – Travaux de maintenance d’éclairage public 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition financière du SYDEV concernant les travaux de maintenance de l’éclairage public 2023 pour un montant de 3 704,20 € selon le détail suivant :

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Total	Garantis	A prendre en compte			
Constitution du parc	264	25	264			
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – non garantis)			232	Forfait 3 visites	15,10	3.503,20
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			7	Forfait 3 visites	11,50	80,50
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			0	Forfait 3 visites	4,82	0,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			25	Forfait 3 visites	4,82	120,50
Visite(s) programmée(s) complémentaires			0	0 visite(s) complémentaire(s)	1,47	0,00
TOTAL CONTRIBUTION EN EUR						3.704,20

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

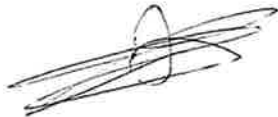
Publié le 23/02/2023 **SLOW**

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_018-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain), après en avoir délibéré :

- EMET** un avis favorable à la proposition du SYDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public pour l'année 2023 soit pour un montant de 3 704,20 €,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

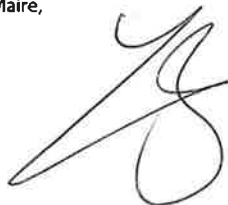
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_019-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-019-Restoria – Proposition d'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision de prix du contrat

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Restoria concernant une proposition d'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision de prix du contrat avec la nouvelle formule de révision contractuelle trimestrielle (1ère application au 1^{er} janvier 2023) :

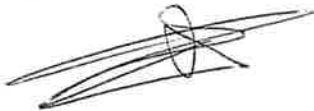
$PV = PV_{0x}(0.40x(I_n/I_0) + 0.40x(J_n/J_0) + 0.10x(K_n/K_0) + 0.10x(L_n/L_0))$ soit une révision du repas au 1^{er} janvier de 3,622 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

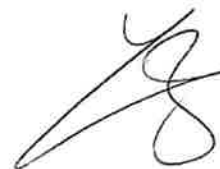
-EMET un avis favorable à l'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision du prix du contrat,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec Restoria

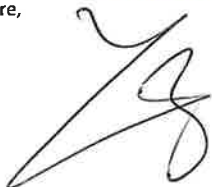
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_020-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-020- Salle socioculturelle – Location Hypnoteam

Monsieur le Maire donne la parole à Marylène LÉRIDON, 4^{ème} adjointe, concernant la location de Hypnoteam les 12-13 et 14 janvier 2023 où un tarif de 285,00 € a été appliqué les trois jours.

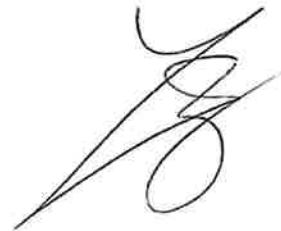
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre à Hypnoteam pour un montant de 285,00 €.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_021-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-021-Droit de préemption urbain

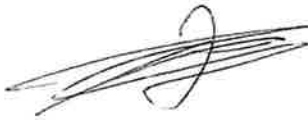
Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de plusieurs parcelles, cadastrées AB 156 (non bâti) et AB 186 (bâti) d'une superficie totale de 658 m², situées 48 rue du Petit Logis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-RENONCE à son droit de préemption concernant les parcelles AB 156 et AB 186 situées "48 Rue du Petit Logis" d'une superficie totale de 658 m²,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Charlie PROT de l'office notarial de SAINT-HILAIRE DES LOGES (Vendée).

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-022-Charte éolienne du Pays de Fontenay-Vendée

Monsieur le Maire donne lecture du projet de charte du développement des projets éoliens :

« Le développement de l'éolien s'est fortement accéléré ces dernières années sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, qui accueille à ce jour 40 éoliennes en exploitation. Les projets sont exclusivement menés via une collaboration entre développeurs éoliens et propriétaires fonciers, puis dans une moindre mesure avec la participation du conseil municipal de la commune d'accueil.

Un projet éolien doit concilier plusieurs enjeux majeurs, qu'ils soient environnementaux (mix énergétique, biodiversité...), paysagers (cadre de vie...), sociaux et économiques (emplois, fiscalité...), une approche globale est donc essentielle pour réduire les impacts éventuels d'un projet.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de Communes ont engagé de manière volontaire une réflexion pour accompagner et maîtriser le développement de l'éolien sur le territoire. Plusieurs réunions de travail ont été réalisées, incluant des témoignages d'experts, des visites d'observation du paysage et des moments d'échanges collectifs. Cette réflexion a permis de faire émerger 5 grands principes, constituant la charte du développement des projets éoliens :

- *Respect des zones d'implantation*
- *Transparence et concertation tout au long du projet*
- *Evitement, réduction et compensation des impacts du projet*
- *Financement et fiscalité territorialisés*
- *Maîtrise de l'avenir des parcs existants*

Les élus de la Communauté de communes souhaitent que les acteurs des projets éoliens prennent en compte et appliquent ces principes, pour permettre un développement maîtrisé et concerté de cette énergie renouvelable. »

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

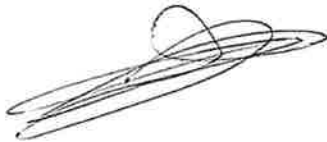
ID : 085-218502813-20230221-2023_02_022-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

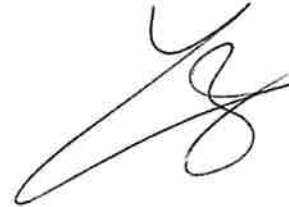
-**EMET** un avis favorable à cette proposition de charte intercommunale du développement de l'éolien sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, tant sur les aspects juridiques que moraux,

-**S'ENGAGE** à respecter et à faire respecter les principes de la charte intercommunale du développement de l'éolien sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_023-DE

SLO

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-023- Lotissement Le Chêne Vert – Convention avec Vendée Eau

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition technique et financière de l'extension de réseau d'eau potable pour le lotissement communal "Le Chêne Vert".

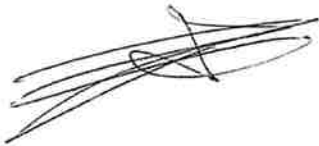
Le montant des travaux est de 36 478,45 € TTC avec une participation financière de la commune de 22 804,33 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-**ACCEPTE** la convention de Vendée Eau pour un montant de 36 478,45 € TTC avec une participation financière de la commune de 22 804,33 € TTC,

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette décision.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 085-218502813-20230221-2023_02_024-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2023-02-024- Lotissement Le Chêne Vert – Convention avec le SYDEV

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition technique et financière du SYDEV pour le lotissement Le Chêne Vert qui se décompose selon le détail suivant :

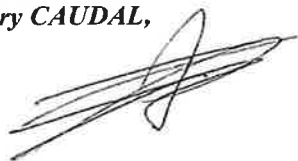
Nature des travaux	Montant de la participation
Réseaux électriques	105 474,00 €
Infrastructure de Communications électroniques - Réseau	17 183,00 €
Infrastructure de communications électroniques - Branchement	5 523,00 €
Eclairage public - Réseau	11 846,00 €
Eclairage public - Matériel	18 707,00 €
TOTAL	158 733,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix : Mme JOURDAIN Fabienne ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain) :

-**ACCEPTE** la convention du SYDEV pour un montant de 158 733,00 € TTC,

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette décision.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/02/2023
et publication du 23/02/2023
Le Maire,

